



APEL LA SALLE SAINT CHARLES

62, rue Auguste BABET

97410 SAINT PIERRE

0262.35.07.61

apelensemblescolairestcharles@gmail.com

CONTRAT RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DES MANUELS SCOLAIRES

ENTRE

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (APEL) LASALLE SAINT CHARLES

ET

LES FAMILLES ADHERENTES

Préambule

L'APEL La Salle Saint-Charles gère bénévolement la bibliothèque des manuels scolaires en faveur des élèves scolarisés au sein du Lycée La Salle Saint-Charles.

INFORMATIONS CONTRACTUELLES

Bénéficiaires et conditions d'accès au service

Le service de mise à disposition des manuels scolaires est exclusivement réservé aux adhérents de l'APEL La Salle Saint-Charles. Il est accessible après règlement d'un chèque de compensation réclamé lors de la première inscription au sein de l'établissement et du paiement d'une contribution au service de mise à disposition des manuels scolaires.

La somme correspondante à la compensation sera restituée à la famille lorsque l'élève quittera définitivement l'établissement La Salle Saint-Charles.

Principe de libre adhésion

L'adhésion à l'APEL et l'accès au service de mise à disposition des manuels scolaires sont libres.

Obligations des familles

Une famille qui fait le choix du service de mise à disposition des manuels scolaires à l'APEL s'engage à respecter les obligations suivantes :

- Régler le montant de l'adhésion à l'association : 30 € par an et par famille
- Régler la mise à disposition des manuels scolaires
- Régler le montant de la compensation (au moment de la première inscription dans l'établissement)
- Préserver **le bon état des ouvrages** (absence de tâches, déchirures, annotations, humidité...) et les restituer **dans les délais fixés par le planning de restitution.**

En cas de non-respect de la date limite de retour des manuels notée sur le planning de restitution des manuels, une pénalité de 15 euros sera appliquée,

- Inscrire les Nom, Prénoms, classe de l'élève et l'année scolaire concernée sur l'étiquette APEL collée sur la première page du manuel.

Engagements de l'APEL

L'APEL s'engage à fournir à chaque élève du lycée et du supérieur, les manuels scolaires dont il aura besoin pour suivre convenablement sa scolarité. L'association assure également un service de remise en état des manuels.

Montants des compensations : (Montant dû pour tout nouvel élève inscrit dans l'établissement)

<u>Classe</u>	<u>Montant</u>
Seconde générale	20 euros
Première générale	20 euros
Première technologique (STMG)	20 euros
Seconde professionnelle (GA & Vente)	40 euros
Première professionnelle	50 euros
Terminale générale	100 euros
Terminale technologique et professionnelle	50 euros

Tarifs de la mise à disposition des manuels

Les montants de la mise à disposition des manuels sont les suivants et peuvent varier en fonction du nombre de livres nécessaires à chaque filière :

<u>Classe</u>	<u>Montant</u>
Seconde générale	95 euros
Première générale	100 euros
Terminale générale	70 euros
Première et terminale technologique (STMG)	120 euros (dont 70€ de pochettes)
Seconde professionnelle GA	119 euros (dont 75€ de pochettes)
Première professionnelle GA	110 euros (dont 60€ de pochettes)
Terminale professionnelle GA	67 euros (dont 17€ de pochettes)
Seconde professionnelle Vente	119 euros (dont 45€ de pochettes)
Première professionnelle Vente	65 euros (dont 15€ de pochettes)
Terminale professionnelle Vente	64 euros (dont 14€ de pochettes)

Modalités pratiques de la mise à disposition des manuels

- Établir trois chèques :
 - Un chèque de 30 euros au titre de l'adhésion à l'APEL La Salle Saint Charles, qui sera encaissé courant août.
 - Un chèque pour le service de mise à disposition des manuels : ce chèque sera encaissé dès le mois d'août de l'année scolaire concernée.
 - Un chèque au titre de la compensation : (ce chèque concerne uniquement les nouveaux élèves inscrits dans l'établissement), il sera encaissé entre le 10/10 et le 15/10 de l'année scolaire concernée et restitué à la famille lorsque l'élève quittera définitivement l'établissement scolaire.
- Dès réception des livres, les familles disposent de 15 jours pour vérifier leur état et faire constater tout problème à l'APEL. Passé ce délai, aucune contestation relative à l'état du livre ne sera prise en compte.

Pénalités

L'état des ouvrages fera l'objet d'une vérification au moment de leur restitution. Toute dégradation du livre implique des pénalités qui se déclinent ainsi :

- manuel perdu : Au prix du livre neuf
- manuel abimé : 16 euros (déchirure, tâches, annotations, humidité)
- CD ou clé USB perdu/e : 12 euros

Afin de bénéficier du service de mise à disposition des manuels, ces pénalités devront être réglées, au plus tard, au moment de la nouvelle mise à disposition (Année scolaire suivante).

Politique de confidentialité

L'APEL La Salle Saint Charles collecte certaines données administratives, renseignées sur la fiche d'adhésion qui vous a été proposée. Ces données restent confidentielles et sécurisées au sein de l'association pendant la période de scolarisation de votre enfant. Elles sont nécessaires pour répertorier les membres adhérents afin que ceux-ci puissent bénéficier des services de l'association.

Signature du représentant légal

Signature du représentant de l'APEL